Il n'est pas un serviteur à qui Allah confie la responsabilité d'un groupe, puis qui meurt alors qu'il fait preuve de traitrise à l'égard de celui-ci, sans qu'Allah ne lui interdise le Paradis

Maʿqil ibn Yasâr Al-Mouzanî (qu'Allah l'agrée) relate : « J'ai certes entendu le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : « Il n'est pas un serviteur à qui Allah confie la responsabilité d'un groupe, puis qui meurt alors qu'il fait preuve de traitrise à l'égard de celui-ci, sans qu'Allah ne lui interdise le Paradis ».
[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) informe que toute personne à qui Allah, Exalté soit-Il, a confié l'autorité sur des gens et en a fait leur responsable - que cette autorité fut générale comme dans le cas du gouvernant, ou qu'elle fut particulière comme dans le cas de l'homme au sein de sa demeure, ou de la femme chez elle - et que cette personne s'est montrée négligente à l'égard de son "troupeau", l'a trahi sans avoir été sincère avec et tout en dilapidant ses droits mondains et religieux, elle a alors assurément mérité cette dure punition.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5335

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee